

# AG du Sel Tuffe et Faluns 10/03/2024



# Invitation

## Assemblée Générale 2024

Aux adhérent-e-s du SEL *Tuffe et Faluns*,

Le collectif d'animation et les membres du conseil d'administration du SEL *Tuffe et Faluns* ont le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale qui aura lieu à **Doué-la-Fontaine** :

**Le DIMANCHE 10 mars 2024 à 10h15**

Salle du Petit Anjou (Extérieur en préfabriqué) . Place de l'ancienne gare à Doué la Fontaine

### Ordre du jour :

- Rapport moral - Rapport d'activité année 2023
- Rapport financier 2023
- Montant des cotisations 2025
- Attribution des tufs pour les tâches effectuées pour le collectif en 2023.
- Proposition de fonctionnement en collégiale
- Renouvellement du collectif d'animation ou attribution des fonctions aux membres de la collégiale
- Élection des membres du conseil d'administration<sup>(2)</sup>(du bureau de l'association en fin de réunion) sauf si fonctionnement en collégiale
- Projets en cours et projets 2024 ( toutes vos idées pour dynamiser le SEL sont les bienvenues)
- Point sur les adhésions 2024
- Questions diverses

**Attention** : si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation 2024<sup>1)</sup> vous pourrez le faire en **vous présentant dès 9h45** afin de faciliter le travail des trésorier-e(s) et pouvoir ainsi participer aux votes.

Merci de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous pour faire-part de vos intentions et l'envoyer par mail.

Le président : Xavier Charrier

(1) Extrait des statuts : Article 6 « L'Assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an. Elle rassemble tous les adhérent(e)s à jour de leur cotisation »

(2) Selon les statuts : « L'association est dirigée par un Conseil d'Administration (CA) d'au moins six membres, et d'un maximum de douze, élus au scrutin secret pour un an par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles ».

✂.....✂.....

**Voir coupon ci dessous à compléter**

**Compléter et envoyer** par mail avant le 6 mars à **Jeannine Blin** [ninine50@orange.fr](mailto:ninine50@orange.fr)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ N° adhérent SEL  
\_\_\_\_\_

sera présent(e) à l'AG       sera absent(e) et donne pouvoir à : \_\_\_\_\_

(un seul pouvoir par personne présente est possible, donc obtenir l'accord de la personne avant)

souhaite être candidat(e) au collectif d'animation et/ou au conseil d'administration en 2024 ou à la collégiale